



Remboursement d une dette après divorce

Par **myms43**, le **03/01/2011 à 11:44**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le mois de mai 2010 par consentement mutuel lors du divorce nous sommes engagés de rembourser les prêts et dettes par moitié.

Cependant mon ex n'a pas versé un ct de sa moitié au trésor public et j ai donc remboursé la globalité des differents impots revenu foncier etc....

Le tressor public declarant qu il ne voulait rien savoir vu que nous etions solidaires par le mariage.

De plus je lui ai avancé de l'argent car nous etions en bon termes et il s'etait engagé à me verser tous les mois une somme fixe.

Nous sommes le 3 janvier 2011 et en quasi un an sur les 6150 euors qu il me doit il n'a versé que 360 euros et commence à trouver des excuses concernant le remboursement

Il travaille n'a pas de loyer edf,eau, à payer il est hebergé et peu de charges le vehicule avec lequel il roule m'appartenait je lui ai laissé pour qu il travaille ...

Et je pense que si je ne fais rien cet argent je ne le reverrais jamais.

Une employée du tressor public tres sympathique m'a dit que je pouvais me retourner contre lui et recuperer la moitié de la somme que j ai payé...

Le bordereau de situation au impots prouvant que j ai payé en integralité...

Que puis je faire?

Cordialement.

MK

Par mimi493, le 03/01/2011 à 12:28

Commencez par une LRAR de mise en demeure. Soyez froide, comme si vous parliez à un étranger et relatez juste "vous me devez tant, vous refusez de payer". Vous lui donnez un délai d'un mois pour payer et que sinon, vous saisissez le tribunal d'instance (la dette est de plus de 4000 euros, donc ce n'est pas le tribunal de proximité)

Par myms43, le 03/01/2011 à 13:05

Je vais commencer par ça en effet.
Il verra que je suis moins conciliante et décidée.

Merci